

Demande d'approbation des plans de constructions militaires concernant l'assainissement de la place de tir de Vugelles-La Mothe, communes de Bullet, Giez, Grandevent, Novalles, Orges et Vugelles-La Mothe

Participation et consultation du 6 novembre 2002

Requérant:	Office fédéral du matériel d'armée et des constructions
Objet:	Procédure d'approbation des plans de constructions militaires selon la loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (LAAM; RS 510.10) et l'ordonnance concernant l'approbation des plans de constructions militaires (OAPCM; RS 510.51).
Dossier du projet de construction:	<ul style="list-style-type: none">– Description du projet– demande de défrichement– étude d'impact sur l'environnement– plans
Procédure de consultation:	Conformément à l'art. 126 et 126d de la loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire en rapport avec l'art. 62a de la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (RS 172.010), les autorités fédérales, les cantons et les communes concernés doivent être consultés avant que l'autorité militaire d'approbation prenne sa décision. Tout au long de la mise à l'enquête publique, la population concernée a l'occasion de soumettre des propositions par écrit.
Mise à l'enquête:	Les documents relatifs à la demande peuvent être consultés auprès des administrations communales de 1435 Bullet, 1421 Grandevent, 1429 Giez, 1430 Orges, 1431 Novalles, 1431 Vugelles-La Mothe du 6 novembre au 6 décembre 2002.
Opposition:	Toute personne, organisation ou autorité qui constitue une partie conformément à la loi fédérale sur la procédure administrative ou à la loi fédérale sur l'expropriation (LEx; RS 711), peut, dans les 30 jours suivant la publication dans la Feuille fédérale, <i>au plus tard le 6 décembre 2002</i> , déposer par écrit une opposition motivée, adressée à l'autorité militaire d'approbation des plans, auprès des administrations communales de de 1435 Bullet, 1421 Grandevent, 1429 Giez, 1430 Orges, 1431 Novalles, 1431 Vugelles-La Mothe. Le canton transmet les oppositions reçues et les avis à l'autorité d'approbation.

Numéros des parcelles touchées par des dépassements de la valeur limite d'immissions de bruit: *Bullet*: 974, 996, 1001, 1002, 1003, 1057, 1099, 1100, 1104, 1105, 1106, 1107, 1112, 1116, 1117, 1120, 1143, 1144, 1145, 1146, 1278, 1282, 1285, 1290, 1327, 1335, 1336, 1337, 1739.

Grandevent: 174, 175, 176, 180, 181, 215, 216.

Novalles:
35, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 46, 47, 49, 50, 53, 54, 57, 60, 64.

Orges: 523, 524, 530, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539.

Vugelles-La Mothe:
25, 49, 87, 90, 94, 99, 101, 103, 104, 105, 106, 107.

5 novembre 2002

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports

Demande d'approbation des plans de constructions militaires concernant l'assainissement de la place de tir de Vugelles-La Mothe, communes de Bullet, Giez, Grandevent, Novalles, Orges et Vugelles-La Mothe

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2002
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	44
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	05.11.2002
Date	
Data	
Seite	6346-6347
Page	
Pagina	
Ref. No	10 126 706

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.